

La pérennité de la CCI menacée

« La Chambre de commerce et d'industrie régionale octroie à notre Chambre territoriale, une dotation de 2 229 766 euros alors que près de 4 millions d'euros sont versés par nos entreprises et que notre CCIT a besoin de 2 600 000 euros pour agir utilement au bénéfice de ses mandants. » Nicole Peloux a donné l'alerte hier, lors de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie, d'une situation financière en péril.

« Une spoliation »

Les perspectives ne sont pas meilleures puisque, avec la réduction de 30 % de leur produit fiscal décidé dans le cadre de l'effort de redressement des comptes publics, les ressources des années à venir devraient encore diminuer. En 2015, la ressource fiscale ne sera plus que de 2,1 millions d'euros. « Une spoliation », selon la présidente de la CCI des Alpes-de-Haute-Provence, « qui remet en cause à court terme l'existence même de

nos institutions ». « Nous avons été contraints d'adopter un budget 2014 déficitaire et nous avons dû renoncer à certaines opérations pourtant opportunes pour favoriser la croissance de nos entreprises. »

La dotation reçue en 2014 est de 2,3 millions d'euros. Nicole Peloux dénonce la répartition « qui ne correspond à aucune réalité économique » et associe son action à celle de la CCI des Hautes-Alpes, confrontée à la même situation. Les deux seules Chambres de la région Paca implantées en zones rurales doivent faire face « à une double problématique » : l'application de la Modernisation de l'action publique au réseau consulaire avec une baisse du produit fiscal de 500 000 euros alloué à la CCIT par la CCIR et, le système de répartition de la taxe collectée par la CCIR selon lequel 35 % des sommes acquittées par les ressortissants sont conservés par la CCIR.

Les membres de la Chambre ont adopté unanimement une



Nicole Peloux : « Nous maintenons notre implication économique même si sa situation ne permet plus à la CCI de figurer au pool des financeurs. »

motion dénonçant cette redistribution tout en prônant « une dotation budgétaire équitable ». La CCIT des Alpes-de-Haute-Provence considère que l'architecture pyramidale des CCI après la réforme est un échec. Elle préconise « une organisation collective reposant sur un corps d'une CCIT par département, une fiscalité uniformisée sur l'ensemble de l'Hexagone et une homogénéisation des prestations ».

L'activité économique diminue, l'emploi stagne

L'industrie est le secteur d'activité le plus dynamique du département depuis quelques trimestres, marqué par la reprise des exportations (+5 %), portées par la filière cosmétique-chimie dont 8 % sont des produits parfums et cosmétiques, soit la moitié des produits exportés par les entreprises du territoire. Pourtant l'emploi salarié de l'industrie observe une baisse sur deux trimestres consécutifs. Globalement, l'emploi départemental stagne avec +0,3 % au premier trimestre essentiellement dû

à la croissance de l'intérim.

Néanmoins, la consommation évaluée sur le nombre d'immatriculation de véhicules neufs est atone et, 600 entreprises connaissent des difficultés d'après l'Urssaf dont les services ont été sollicités par elles pour obtenir des délais de paiement. Cette tendance concerne davantage les grandes entreprises. Confrontées à des dégradations de trésorerie, les inquiétudes des entreprises sur leur santé financière se traduisent par un recul de l'investissement pour 40 % d'entre elles. Tou-

tefois, si elles restent prudentes face à la stagnation de leur chiffre d'affaires, elles n'ont pas prévu d'ajuster leurs effectifs pour l'instant. Le secteur le plus touché est celui du BTP où les professionnels n'anticipent pas d'amélioration à court terme. Les observatoires économiques notent pourtant un rebond de la construction de logements collectifs au premier trimestre. Mais cette impression de croissance est due à un seuil très bas atteint en 2013 et, la construction de logements individuels reste à la baisse.